

14513/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 novembre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 novembre 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant, pour Malte, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

E 9838



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 novembre 2014
(OR. en)

14513/14

SOC 711

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant, pour Malte, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination d'un membre suppléant, pour Malte,
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹,
et notamment son article 6,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations d'employeurs et de travailleurs,

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013¹ et du 8 juillet 2014², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période expirant le 30 novembre 2016, à l'exception de certains membres.
- (2) L'organisation d'employeurs BUSINESSEUROPE a proposé la nomination d'un candidat pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 358 du 7.12.2013, p. 5.

² JO L 209 du 16.7.2014, p. 54.

Article premier

Est nommé membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période expirant le 30 novembre 2016:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Malte		M. Joe FARRUGIA

Article 2

Le Conseil nommera ultérieurement les membres titulaires et les membres suppléants qui ne sont pas encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à..., le

Par le Conseil

Le président
